

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° DN637

présenté par

Mme Thillaye, M. Blanchet, M. Bru, M. Cubertafof, M. Lainé, Mme Lingemann et Mme Poueyto

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À la dernière phrase de l'alinéa 58, supprimer les mots :

« , en tant que de besoin, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vise à supprimer l'ambiguïté rédactionnelle des termes « en tant que de besoin », afin d'encourager la France à s'appuyer sur les dispositifs européens déjà existants.